



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



**l'Assurance  
Maladie**

Grand Est

Le 15/10/2024

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### COVID-19 ET GRIPPE : LA CAMPAGNE DE VACCINATION RESTE FORTEMENT RECOMMANDÉE DÈS L'AUTOMNE POUR LES PERSONNES FRAGILES

En ce début d'automne, l'Agence Régionale de Santé Grand Est et l'Assurance Maladie Grand Est rappellent que la vaccination demeure l'une des armes les plus efficaces de protection contre les formes graves du Covid-19 et de la grippe.

Afin de se protéger au mieux en amont de la période hivernale, la campagne 2024-2025 de vaccination contre la grippe saisonnière démarre en même temps que celle contre le Covid-19 pour les populations cibles à risque, et débutera le 15 octobre 2024. Dès cette date, il sera possible de bénéficier des deux injections le même jour auprès de votre professionnel de santé de proximité.

#### Quels sont les publics concernés ?

Cette campagne automnale vise prioritairement les personnes les plus fragilisées et exposées.

**Les personnes ciblées par la vaccination contre le Covid 19 sont les mêmes que celles ciblées par les recommandations de vaccination contre la grippe.**

A savoir :

- Toutes les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- Les résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et unités de soins de longue durée (USLD) quel que soit leur âge ;
- Les personnes, âgées de plus de 6 mois, atteintes de comorbidités ayant un risque plus élevé de forme grave de la maladie :
  - Hypertension artérielle compliquée, problèmes cardiaques, vasculaires, hépatiques, rénaux ou pulmonaires ;
  - Diabète, obésité ;
  - Cancers ;
  - Personnes transplantées, personnes atteintes de trisomie 21, de troubles psychiatriques ou de démence ;
- Les personnes immunodéprimées quel que soit leur âge ;
- Les femmes enceintes ;
- Les personnes à très haut risque de forme grave selon chaque situation médicale individuelle et dans le cadre d'une décision partagée avec les équipes soignantes
- Les personnes vivant dans l'entourage ou en contact régulier avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables, dont les professionnels des secteurs sanitaires et médico-social.

En outre, ces vaccinations sont également fortement recommandées pour les publics suivants :

- Les étudiants et professionnels des secteurs sanitaire (exerçant en établissement ou libéraux) ;
- Les étudiants et professionnels des services de secours et d'incendie (notamment les sapeurs-pompiers professionnels et bénévoles) ;
- Les professionnels en contacts réguliers avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables.

Par ailleurs, la vaccination contre la grippe peut être proposée aux enfants sans comorbidité, âgés de 2 à 17 ans révolus.

Enfin, si une personne n'est pas dans la cible et souhaite être vaccinée contre le Covid-19, elle peut bénéficier gratuitement de cette vaccination.

### **Concernant le Covid-19 spécifiquement, quel est le schéma vaccinal à respecter ?**

Le délai à respecter après la dernière injection vaccinale ou la dernière infection Covid-19 est de **6 mois minimum**, quelle que soit la situation de la personne.

**Ce délai est réduit à 3 mois pour les personnes immunodéprimées et les personnes âgées de 80 ans et plus.**

Pour les personnes âgées de 5 ans et plus, **le schéma vaccinal a été simplifié** : quel que soit le passé vaccinal du patient, la vaccination consiste en **une seule dose de vaccin**. Les notions de primovaccination et de rappel ne sont donc plus d'actualité pour ces catégories d'âges.

Pour les enfants de moins de 5 ans qui n'ont jamais été vaccinés, **un schéma à trois doses** de vaccin (2 à 21 jours d'écart et la troisième, huit semaines après) est maintenu.

### **Quels sont les vaccins actuellement adaptés pour le Covid-19 ?**

Le **vaccin monovalent à ARN messager Comirnaty JN1** de Pfizer/BioNTech est disponible pour cette campagne. Il existe en forme adulte et pédiatrique.

La formulation de ce vaccin a été adaptée au variant JN.1 du virus, qui est le variant circulant majoritaire sur le territoire.

### **Quels sont les lieux de vaccination ?**

Pour les résidents en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et unité de soins de longue durée (USLD), la vaccination peut être organisée par l'établissement, ou réalisée par le médecin traitant du résident.

Pour les personnes suivies dans un service de soins, la vaccination peut être réalisée directement au sein de la structure.

Pour les autres personnes ciblées par les recommandations, y compris les personnes en résidence autonomie ou résidence services, la vaccination peut être réalisée en ville par différents professionnels de santé :

- En pharmacie ;
- Auprès d'un médecin ;
- Auprès d'un infirmier ;
- Auprès d'une sage-femme.

**La vaccination contre le Covid-19 est prise en charge à 100 % pour tous.**

Retrouvez toutes les informations sur les lieux de vaccination Covid-19 sur [www.sante.fr](http://www.sante.fr)

### **Même vacciné, les gestes barrières restent nécessaires**

Il n'est plus nécessaire de s'isoler en cas de test positif au Covid-19, en cas de contact avec une personne positive, ou dès l'apparition de symptômes. Cependant, comme pour toute maladie à infection respiratoire aiguë, il est fortement recommandé de **porter un masque, de se laver fréquemment les mains, d'éviter les contacts avec des personnes âgées ou fragiles, de favoriser le télétravail et d'informer les personnes avec qui l'on a été en contact lorsque l'on est déclaré positif au Covid-19.**

Les [gestes barrières](#) sont toujours à appliquer scrupuleusement même si l'on est vacciné.

### **Contact presse**

ARS Grand Est : [ars-grandest-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-presse@ars.sante.fr)